Guide pour préparer l'Avis de Course

CSP Optimist - Avis de course standard

**Lorsque l'AC a été relu par le jury, s'il est déjà connu, et qu'il est prêt à être publié, cette page et tous les commentaires et aides en rouge qui sont dans les textes sont à supprimer.**

Ce modèle standard bilingue de Swiss Sailing pour l'Avis de course (AC) est obligatoire pour l'organisation de Championnats de Suisse, de Championnats de Suisse par Points et de Championnats de classes.

Il est conforme à l'annexe J1 des Règles de Course à la Voile (RCV).

Avec de légères adaptations il peut servir de base pour tous types d'événements, de la régate locale de club jusqu'aux régates régionales et internationales.

En utilisant ce modèle et en suivant les recommandations ci-dessous vous contribuez à l'éducation des concurrents et vous leur simplifiez la vie, car partout, où qu'ils aillent ils retrouveront la même structure de document et le même vocabulaire standard.

N'introduisez pas de sponsor dans l'en-tête.

Pour vos sponsors utilisez le tableau à 5 colonnes du "pied de page", prévu à cet effet. Vous pourrez ainsi reprendre ce "pied de page" sans modification dans votre configuration de Manage2Sail, pour les deux derniers champs de la page PORTAL > EVENT > EVENT DETAILS >DOCUMENTS & LOGOS, section "ORM PDF Output".

Le document se base sur les principes suivants :

* Le but de l'Avis de Course est de donner toutes les informations nécessaires aux concurrents afin qu'ils puissent décider s'ils veulent participer ou non et, le cas échéant, de se préparer. C'est le "carton d'invitation" à la régate.
* Pour les références aux règles, les abréviations RCV (Règlement de Course à la Voile), AC (Avis de course) ou IC (Instructions de course) sont à utiliser pour indiquer la source d'une règle. Exemples : RCV 61.1(a) ou AC 5.1.
* L'AC doit être disponible **avant** que les bateaux ne s'inscrivent, conformément à la RCV 25.1 (recommandation : au moins 3 mois avant le premier jour mentionné dans l'AC).
* Les règles du RCV ne doivent être modifiées que si un changement est absolument nécessaire. Le cas échéant, le changement doit être fait conformément à la RCV 85.1 et faire référence à la règle modifiée et en spécifiant la modification.
* Les règles du RCV ne doivent pas être reformulées ni répétées dans l'AC.
* Pour formuler un article ou une règle dans l'AC, dans toute la mesure du possible, n'utiliser que le vocabulaire, termes ou expressions des RCV.

Convention rédactionnelle :

* Dans l'AC, les textes en rouge sont des commentaires pour vous aider à comprendre la signification du paragraphe**. Ils sont à supprimer avant publication.**
* Les <textes surlignés en jaune> sont à remplir avec les données de l’événement.

Ensuite, les <surlignages> et les crochets <…> sont à supprimer dès que le document est prêt à être publié.

* Les paragraphes en *italiques* sont optionnels.

*Si une option est choisie, le cas échéant renseignez les <textes surlignés en jaune> puis* *supprimez les options inutilisées.   
Modifiez la police* ***italique*** en **police** **droite** dès que le document est prêt à être publié.

* Les [textes entre crochets] indiquent des variantes.

Lorsqu'une variante est choisie, supprimez les variantes inutilisées, ainsi que les crochets […]. Le cas échéant, renseignez les <textes surlignés en jaune> et supprimez les <…>.

* Si un paragraphe complet n'est pas nécessaire, le titre est à compléter par la notation **N/A** (Not Applicable / Non Appliqué) à droite du titre. Les lignes des articles suivants de ce paragraphe sont supprimées.

**Ne pas supprimer et renuméroter le paragraphe**, faute de quoi vous perdez la séquence de numérotation et la cohérence avec les documents standard de World Sailing ou avec les IC.

* En cas de suppression d’un article dans un paragraphe, la ligne correspondante doit être supprimée et les articles suivants renumérotés.

Version 0.0 - 18 03 2021 / 1.20 - 05.08.21 / 1.25 – 07.05.23 / 1.27 – 21.07.23 / 1.29 – 07.09.23 / 1.30 – 01.10.23 / 1.32 – 01.02.24 / 1.33 – 19.07.24 / 2025-v0.0 – 30.08.2024 et 03.12.24 / 0.2 – 11.01.25

Optimist CSP/PM - <CLUB ORGANISATEUR> - <date du> / <date au> <année>

NOTICE OF RACE (NoR) / AVIS DE COURSE (AC)

Version 1.5, 13/03/2025>

Organizing Authority: Voir ci dessus

Class representative: Jean-Pierre Oudot

|  |  |
| --- | --- |
|  | [NP] signifie que cette règle ne peut pas être motif à une réclamation par un bateau. Ceci modifie la RCV 60.1.  [SP] indique une règle pour laquelle une pénalité standard peut être appliquée sans instruction par un Comité, ou une pénalité discrétionnaire qui peut être appliquée après une instruction, par un Comité de réclamation. Ceci modifie les RCV 60.5(b)(3) et A5. |
| 1 | Règles |
| 1.1 | L'événement est régi par les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV) de World Sailing. |
| 1.2 | Les règles suivantes de SWISS SAILING s'appliquent et peuvent être téléchargées à l'adresse https://www.swiss-sailing.ch/fr/   * [Prescriptions](https://www.swiss-sailing.ch/_Resources/Persistent/b/9/8/c/b98cbf79ebaf0a7627e3c4ab7ca25d1e83c5a611/RRS20212024SwissSailingPrescriptions_en_de_fr_it102.pdf) de SWISS SAILING relatives aux RCV * Directives d’application de SWISS SAILING relatives aux [Codes 20 et 21 de World Sailing](https://www.swiss-sailing.ch/fr/racing/regates/championnats-de-suisse/directives-d-application-swiss-sailing) |
| 1.3 | Dans les documents de course, en cas de divergence dans les traductions, le texte anglais fait foi, sauf si une autre langue est définie dans une prescription de SWISS SAILING. Dans ce cas, la langue de la prescription fera foi. |
| 2 | Instructions de course |
| 2.1 | Les instructions de course seront disponibles sur le serveur <https://www.manage2Sail.com>, au plus tard 48 heures avant le premier jour de course. |
| 3 | Communication |
| 3.1 | Le tableau officiel est situé **uniquement sur le serveur** <https://www.Manage2Sail.com>.  Tout autre système d'information ne peut être considéré que comme une copie non officielle. |
| 3.2 | [NP] Les communications aux compétiteurs sont faites par des moyens électroniques (e-mail – tableau officiel électronique).  **Les concurrents doivent se doter d’un moyen** (Téléphone mobile ou Tablette ou Ordinateur**) pour obtenir et lire ces communications.**  L'adresse de la personne responsable qui a été enregistrée durant la procédure d'inscription doit être valide et active durant tout l'événement. Toute difficulté de réception des communications ne pourra faire l’objet d’une demande de réparation. Ceci modifie la RCV 61.4(b)(1).  Aucun document imprimé ne sera fourni. |
| 3.3 | [DP] Sauf en cas d’urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux. |
| 4 | Admissibilité et Inscription |
| 4.1 | L'événement est ouvert à tous les bateaux de la classe Optimist |
| 4.2 | Les bateaux admissibles peuvent s’inscrire sur le serveur <https://www.Manage2Sail.com>, au plus tard 1 semaine avant le premier jour de course, et payer les droits d'inscription conformément à AC 5.1. |
| 4.3 | Les inscriptions tardives peuvent être acceptées le premier jour de course avant 12h00 en s‘acquittant du montant d‘inscription tardive conformément à AC 5.1 |
| 4.4.1 | Les informations suivantes sont à présenter à l’inscription :   * Preuve de la conformité du bateau avec les règles de classe * Preuve de l’appartenance à un club ou à une organisation Membre d'une Autorité Nationale (MNA) de World Sailing. Pour les compétiteurs suisses, la carte de membre de Swiss Sailing est requise. * Si requis par le pays représenté, preuve de l’autorisation du port de publicité * Preuve d'une couverture par une assurance en responsabilité civile pour le bateau, tel que requis sous AC 21. * Un formulaire de consentement parental, rempli et signé par le parent ou le représentant légal.  Le formulaire, disponible sur le serveur en ligne [https://www.manage2sail.com > NoticeBoard > Documents](https://www.manage2sail.comNoticeBoardDocuments)est à remplir et à télécharger durant la procédure d'inscription. |
| 4.4.2 | Swiss Optimist a constitué une liste de ses membres divisée en 3 groupes. Selon le groupe dans lequel ils sont placés, les compétiteurs doivent présenter les documents selon la règle ci-dessus :   * Groupe VERT : si aucun nouvel équipement n’est utilisé aucun document ne doit être présenté à l'inscription. * Groupe ORANGE : seule une copie de [l’attestation d’assurance en responsabilité civile](https://view.officeapps.live.com/op/view.aspx?src=https%3A%2F%2Fwww.swiss-sailing.ch%2F_Resources%2FPersistent%2Fb%2Fb%2Fa%2F0%2Fbba0c209966c3ed3f22c9ca148b8f6b6106b5745%2FAttestation%2520d%2527assurance%2520RC%2520-%2520priv%25C3%25A9e.docx&wdOrigin=BROWSELINK) devra être présentée. * Groupe ROUGE : le jeu complet de documents (certificat de jauge, carte de membre de Swiss Sailing, carte de membre de Swiss Optimist et un certificat d'assurance RC) doit être présenté. |
| 4.5 | Le concurrent (personne responsable) doit être membre de l‘association de classe. |
| 4.6 | Les compétiteurs doivent être âgés au maximum de 15 ans au 31 décembre de l'année en cours (pour l'année 2025, la date limite est 31.12.2010). |
| 5 | Droits à payer |
| 5.1 | Droits d‘inscription de (voir annexe A), doit être payé lors de l'inscription  Droits pour une inscription tardive de (voir annexe A), doit être payé lors de l'inscription. |
| 5.2 | Les droits d'inscription et les droits d'inscriptions tardives doivent être payés par carte de crédit ou tout système de paiement électronique autorisé, pendant le processus d'enregistrement. |
| 5.3 | Les droits d'inscription sont dus, même si par la suite le bateau annule son inscription ou ne se présente pas à l'événement. Un remboursement ne sera possible que dans le cas d’une exclusion du bateau par l'organisateur ou par le comité de course ou si l'événement est annulé ou si le compétiteur est empêché de participer en raison d'une règlementation gouvernementale. |
| 5.4 | Autres frais :   * (voir annexe A) |
| 6 | Publicité |
| 6.1 | [DP] [NP] Les bateaux peuvent être tenus d’arborer la publicité choisie et fournie par l’autorité organisatrice. Si cette règle est enfreinte, le Code World Sailing 20.9.2 s’applique. |
| 7 | Format |
| 7.1 | L'événement est constitué d'une seule série qualificative. |

|  |  |
| --- | --- |
| 8 | Programme |
| 8.1 | Confirmation d‘inscription : Place (voir annexe A) |
|  | |  |  |  | | --- | --- | --- | | **Dates** | **De** | **A** | | Date de l’événement, voir page 1 | 09h00 le premier jour de course | 12h00 le premier jour de course | |
| 8.2 | Programme et nombre de courses : |
|  | |  |  |  | | --- | --- | --- | | **Dates** | **Nombre max de courses par jour** | | | 1er jour | **4** | | | 2ème jour | **4** | | | Nombre maximum de courses pour l'événement | | **6** | |
|  | Toutefois, une course supplémentaire peut être organisée n'importe quel jour pour compléter le nombre total de courses prévues, pour autant que le nombre de courses prévues pour ce jour de course soit publié au plus tard 120 minutes avant le premier signal d'avertissement de ce jour. |
| 8.3 | L’heure prévue pour le premier signal d’avertissement pour le premier jour est à 13h30. Les jours suivants, elle est prévue à 9h30. |
| 8.4 | * **Si la flotte n'est pas répartie** **en plusieurs groupes**, le dernier jour de course prévu aucun signal d'avertissement ne sera donné après 15h30. * **Si la flotte est divisée en plusieurs groupes** et que le signal d'avertissement pour le premier groupe a été donné avant 15h30, le signal d'avertissement pour les groupes suivants peut être donné après 15h30, même en cas de rappel général, de manière que tes les flottes aient effectué le même nombre de courses. |
| 8.5 | Le premier jour de course un briefing pour les concurrents et les accompagnateurs se tiendra (voir Annexe A)   * à 12h00 pour les accompagnateurs * à 12h30 pour les concurrents |
| 8.6 | Les événements sociaux suivants sont organisés :   * (voir annexe A) |
| 9 | Contrôle d'équipement |
| 9.1 | Chaque bateau doit pouvoir présenter un certificat de jauge valide ou un document de conformité tel que requis par les règles de classe. |
| 9.2 | [NP] Les bateaux doivent courir avec le No de voile inscrit sur leur certificat de jauge.  Toutefois, un changement de numéro de voile ne sera admissible que sur demande écrite avant la première course de l'événement et seulement après autorisation écrite du Comité de Course.  Le non-respect de cette règle entraîne le classement DNC sans instruction.  Les demandes de modification de No de voile peuvent être soumises au moyen de l'application en ligne "SailorApp" |
| 9.3 | Aucune jauge initiale ne sera effectuée sur place. |

|  |  |
| --- | --- |
| 10 | Lieu |
| 10.1 | L‘annexe A indique :   * Le lieu de l’événement * Les frais d’inscription et les frais d’inscription tardif * Les informations de contact * Les lieux et places d’importance * S’ils sont organisés, les événements sociaux * Les règles et lois particulières au lieu de l'événement * Loi / règle applicable pour prévenir l'extension de la moule quagga |
| 10.2 | L‘annexe B indique la localisation des zones de course. |
| 11 | Les parcours |
| 11.1 | Le parcours à effectuer sera un parcours construit de type IODA. |
| 12 | Système de pénalité |
| 12.1 | L‘annexe P des RCV (procédures spéciales pour la règle 42) s‘appliquera. |
| 13 | Classement |
| 13.1 | 1 course doit être validée pour constituer le championnat. |
| 13.2 | (a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le score d’un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses.  (b) Quand 4 courses ou plus ont été validées, le score d’un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score. |
| 14 | Embarcation des accompagnants |
| 14.1 | Les embarcations des personnes de soutien doivent être équipées d'un coupe-circuit connecté à l'allumage du moteur, et dès que le moteur est enclenché, le conducteur doit être connecté au coupe-circuit. |
| 14.2 | [DP] [NP] Les embarcations accompagnatrices doivent être enregistrés au bureau des régates avant le début de l‘événement. Le formulaire d'inscription doit mentionner le numéro de voile des bateaux accompagnés par la personne de soutien.  La liste des bateaux accompagnés peut être modifiée jusqu'à la fin de la confirmation des inscriptions. |
| 15 | Bateaux affrétés ou loués – N/A |
| 16 | Place au port |
| 16.1 | [DP] [NP] Les bateaux doivent rester à la place qui leur a été attribuée pendant qu’ils sont dans le parking à bateaux. |
| 17 | Mise à l'eau et sortie de l‘eau |
| 17.1 | [DP] Les bateaux doivent être mise à l’eau conformément aux instructions de l’organisateur.  Les chariots de mise à l’eau doivent être rangés de manière à maintenir en tout temps l’accès aux rampes de mise à l'eau. |
| 18 | Equipements de plongée et housses de protection sous-marines – N/A |
| 19 | Droit à l'image, cameras et équipement électronique |
| 19.1 | En participant cet événement, un concurrent accorde à l’Autorité Organisatrice et aux partenaires de l'événement, le droit permanent de produire, d’utiliser et de montrer, à leur discrétion, les films, vidéos, noms et images de l'athlète, ou du bateau, réalisés pendant la période de la compétition à laquelle participe le concurrent, sans compensation d'aucune sorte. |
| 20 | Décharge de responsabilité |
| 20.1 | Les concurrents participent à l'événement entièrement à leurs propres risques. Voir la RCV 3, Décision de courir. L’autorité organisatrice n’acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régate, aussi bien avant, pendant, qu’après l'événement. |
| 21 | Assurance |
| 21.1 | Chaque bateau participant doit être au bénéficed'une [attestation d’assurance en responsabilité civile](https://www.swiss-sailing.ch/_Resources/Persistent/b/b/a/0/bba0c209966c3ed3f22c9ca148b8f6b6106b5745/Attestation%20d%27assurance%20RC%20-%20priv%C3%A9e.docx) valable en compétition avec une couverture minimale d’un montant de CHF 2'000'000.-- par incident, ou son équivalent. |
| 22. | Prix |
| 22.1 | Des prix seront distribués comme suit :   * Des prix pour les 3 premiers bateaux. * Un prix pour la première fille * Un prix pour le 1er Opti B (jusqu’à 11 ans) * Un prix souvenir pour chaque participant   D’autres prix peuvent être attribués par l'Autorité Organisatrice  Pour toutes les catégories, les prix sont attribués par extraction du classement général, sans aucun recalcul de points.  Ceci modifie la RCV A 4. |
| 23 | Informations complémentaires |
| 23.1 | Pour toute information complémentaire (voir annexe A) |

Annexe A  / Attachment A

Lieu / Venue:

<Insert map of venue (e.g. Google Maps)>

Frais d’inscription et frais d’inscription tardif / Entry fee and Late entry fee :

* Frais d’inscription / Entry Fees.: <insérer montant>
* Frais d’inscription tardif / Late entry fees: <insérer montant>

Contact Addresses :

<Insert event address, mail and phone number>

Place et lieu d’importance / Place and Location of importance :

* Le bureau de course est / Race office is :

<insert a location>

* Les signaux à terre, le mât pour les signaux est / Ashore signal station / flag pole is :

<insert a location>

* Le lieux du briefing est situé / Skippers / Support person meeting place is :

<insert a location>

* Le bureau du Jury se trouve / Hearing / Jury room is :

<insert a location>

* La rampe de mise à l’eau et les informations du port sont / Craning / harbour facilities information :

<insert a location and contact phone number>

Les événement sociaux / Social event

* Insérez les information ici ou supprimer le paragraphe AC 8.6 / Insert list of social event there are any, otherwise delete the paragraph NoR 8.6

Autres frais / Other fees

* Insérez les information ici ou supprimer le paragraphe AC 5.4 / Insert list of other fees if there are any, otherwise delete the paragraph NoR 5.4

Règles applicable concernant la prévention de la propagation de la moule quagga / Rules that apply to prevent the invasion of quagga mussels :

* Insérez le texte legal ou la réglementation locale / Legal : insert the text of the local rules

Autre lois ou règles locales / Other laws or local rules :

* Insérez le texte legal ou la réglementation locale s'il y en a / Legal : insert the text of the local rules if any

Accomodation / Logements :

Hotels :

Tourist Office :

Camping :

Attachement B / Annexe B :

Race Area / Zones de Course :

<Insert map of race area (e.g. Google Maps)>